Règlement du Tournoi Les doubles de l'ASPTT Orléans
16-17 décembre 2017

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro : Demande en cours
2. Le tournoi se déroulera selon les règles définies par le « Règlement Général des Compétitions »
3. Le tournoi aura lieu les **16 et 17 décembre 2017** au **complexe sportif de la Source**, Rue Alain Fournier, 45100, ORLEANS LA SOURCE.
4. Le juge-arbitre du tournoi sera **Franck de Beja**.
5. La compétition est ouverte pour les disciplines **DOUBLE** et **DOUBLE MIXTE**, dans les séries **R4/R5 - R6/D7 - D8/D9 - P/NC**. Chaque participant doit être licencié auprès de la FFBa et autorisé à jouer dans la catégorie sénior au moment du tirage au sort.
6. Chaque joueur peut s'inscrire dans les disciplines de son choix, sur 2 tableaux maximum, et dans la série correspondant à son classement réel au moment du tirage au sort.
7. Les frais d'inscription s'élèvent à **13 € pour un tableau et 18 € pour 2 tableaux**.
8. Dans la mesure du possible, les tableaux se joueront en poules pour la phase préliminaire, puis en élimination directe pour les phases finales.
9. Certains tableaux pourront être limités, regroupés ou supprimés en fonction du nombre d'inscrits. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits tableau par tableau. Les joueurs supplémentaires seront inscrits en Liste d'Attente.
10. Seules les inscriptions complètes accompagnées du règlement par chèque seront traitées, selon leur ordre d'arrivée (Aucune inscription par téléphone ou par mail). La date d'inscription prise en compte sera la date d'envoi, cachet de la poste faisant foi.
11. Les joueurs peuvent s'inscrire avec « X », sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
12. **La date limite d'inscription est fixée au 2 décembre 2017**. La date d'arrêté du classement est fixée au 08 décembre 2017. Le tirage au sort aura lieu le 08 décembre 2017.
13. En cas de forfait d'un joueur avant le début d'un tableau de double, le joueur restant devra prévenir de sa participation ou non au tableau. Il pourra alors choisir un partenaire remplaçant, ou bien accepter la proposition de partenaire de l'organisateur.
14. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage. Selon la disponibilité des arbitres invités, certains matchs pourront être arbitrés à la discrétion du juge-arbitre et de l'organisateur, sans que les joueurs puissent s'y opposer.
15. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.
16. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'ordre des matchs, en cas de nécessité et en accord avec le juge-arbitre.
17. L'échéancier diffusé ne reste qu'indicatif. Les joueurs doivent être attentifs aux annonces de la table de marque et se tenir prêts.
18. Les joueurs doivent se signaler à l'accueil au moins 1 heure avant l'heure prévue de leur premier match.
19. Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débuter le match, échauffement et essais de volants compris. Ils disposent de 60 secondes de pause autorisée au 11ème point marqué de chaque set, et de 120 secondes de pause entre chaque set. Le respect de ce timing sera contrôlé afin d'optimiser le déroulement de l'échéancier.
20. Tout joueur ou équipe, non présent sur le terrain dans un délai de 5 minutes après le lancement du match, risque une sanction prononcée par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
21. Tout joueur souhaitant s'absenter temporairement doit impérativement le signaler au juge-arbitre et à la table de marque.
22. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. La durée de ce temps de repos pourra être écourtée en cas d'accord des joueurs uniquement.
23. Les volants officiels du tournoi sont les RSL Grade 3 pour les joueurs classés. Les volants sont à la charge des joueurs, sauf pour les finales où ils seront fournis.
24. Les règles de let seront annoncées par le Juge-arbitre au début du tournoi.
25. Auront accès aux terrains seulement les officiels, les joueurs appelés, l'organisation et les entraîneurs (2 par demi-terrain). Tous les autres acteurs ou spectateurs sont invités à utiliser les allées périphériques aménagées et les gradins, sans gêner la table de marque.
26. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, ou en cas de désistement avant le tirage au sort, les droits d'inscription perçus seront remboursés dans leur intégralité. Après le tirage au sort, les remboursements d'inscription ne seront possibles que sur présentation d'un certificat médical justifiant du caractère involontaire du forfait.
27. Le juge-arbitre est désigné par le comité organisateur. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.
28. l'ASPTT Orléans Badminton décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident, à l'intérieur et aux abords du gymnase.
29. Chaque participant inscrit au tournoi doit adhérer à ce règlement et connaître les sanctions encourues par un forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation au plus tôt et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives au Secrétariat de la Ligue du Centre de Badminton à Bourges.